



En dehors des concours d'entrée, il est également possible d'intégrer Sciences Po Lyon via certains accès spécifiques.

### 1. Accès Khâgne/BEL

Le concours d'entrée via la Banque d'épreuves littéraires (BEL) est une entrée spécifique ouverte aux étudiants de Khâgne qui présentent le concours des ENS, qu'ils soient en 1<sup>ère</sup> année ou en 2<sup>ème</sup> année de Khâgne. Il se déroule en deux temps : les épreuves écrites sont celles de la BEL permettent de déterminer l'admissibilité des étudiants (il faut être admissible ou sous admissible aux ENS); un oral de motivation avec les responsables de masters détermine l'admission ou non à Sciences Po Lyon.

Les étudiants admis issus d'une première année de Khâgne (titulaires de 120 ECTS) intègrent la 3<sup>ème</sup> année de Sciences Po Lyon et se voient proposer un contrat pédagogique spécifique constitué de cours de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année obligatoires et au choix en lien avec leur projet. Ils ont la possibilité de suivre un des 7 diplômes d'établissements de Sciences Po Lyon en parallèle. Les étudiants admis issus d'une deuxième année de Khâgne (titulaires de 180 ECTS) intègrent la 4<sup>ème</sup> année de Sciences Po Lyon dans le secteur et parcours de leur choix au moment de leur inscription au concours.

#### Procédure d'inscription

- **Dans le logiciel BEL**

Les étudiants qui souhaitent suivre cette voie d'accès doivent indiquer le choix de(s) IEP pour le(s)quel(s) ils candidatent.

Attention : les inscriptions au concours d'entrée à l'IEP se feront uniquement à partir du logiciel d'inscription à la BEL.

L'inscription à cette voie d'accès doit **obligatoirement se faire dans l'un des parcours de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année** (les candidats ne doivent opter que pour une seule spécialité ou Master proposé par l'IEP)

**Rappel : les candidats inscrits aux IEP via la BEL ne peuvent s'inscrire à la procédure classique d'admission en cycle Master. Les étudiants sont invités à opter pour l'une ou l'autre de ces deux voies d'accès.**

Pour tout renseignement relatif à Sciences Po Lyon, merci de bien vouloir contacter le service des concours : [infosconcours@sciencespo-lyon.fr](mailto:infosconcours@sciencespo-lyon.fr)

- **Entretien d'admission**

Chaque IEP fixe, à partir des notes obtenues par les candidats à la BEL, parmi les admissibles et sous admissibles, une barre d'admissibilité qui correspond à trois fois le nombre de places proposées au recrutement par cette voie (**jusqu'à 20 places par IEP**).

**La liste des candidats admissibles à Sciences Po Lyon et convoqués pour l'oral sera affichée sur le site dans la semaine qui suit la publication des résultats de l'ENS (juin 2018).**

**Les entretiens de motivation auront lieu du 18 au 29 juin 2018.**

- **Contenu du dossier**

Les candidats déclarés admissibles aux épreuves orales devront envoyer par mail à l'adresse suivante [infosconcours@sciencespo-lyon.fr](mailto:infosconcours@sciencespo-lyon.fr), dans la semaine qui suit la publication des résultats (juin 2018), les pièces suivantes :

- ❖ **un curriculum vitae** ;
- ❖ **une lettre de motivation** détaillant un projet de formation et/ou un projet professionnel ;
- ❖ **les relevés de notes** de toutes les années d'enseignement supérieur.

Dans la mesure où vous seriez dans l'impossibilité de vous rendre physiquement à ces entretiens, et sur justificatif (examens, concours, oraux), nous pourrions organiser un entretien via une vidéo-conférence.

Le jury vérifiera l'adéquation entre le profil des candidats et les spécialités ou des Masters demandés dans les IEP.

Les candidats « carrés » admis conserveront pendant un an le bénéfice de leur admission. Celle-ci ne sera définitive qu'après une année supplémentaire effectuée selon les conditions posées par le jury de l'IEP dans lequel le candidat sera intégré en 2019.

**Le candidat devra obligatoirement valider 60 crédits ECTS, en interne au sein de l'IEP, s'il est admis à Lyon.**

## **2. Accès Ecole des Chartes**

### **Conditions d'accès**

- Étudiants de classes préparatoires littéraires ;
- Non inscrits à la Banque d'Épreuves Littéraires (BEL) des ENS ;
- Admissibles ou sous admissibles à l'École Nationale des Chartes, en section A et B.

### **Procédure d'inscription**

**Attention** : les candidats de la section B, inscrits à la fois aux concours des ENS (via la BEL) et au concours d'entrée à l'École Nationale des Chartes doivent OBLIGATOIREMENT suivre la procédure mise en place pour l'accès Khâgne/BEL. Il est précisé à ces candidats qu'il ne sera pas tenu compte de leurs résultats au concours d'entrée à l'École Nationale des Chartes mais que seuls les résultats de la BEL seront pris en compte.

D'autre part, les candidats à l'entrée directe en 4ème année par la voie Khâgne/BEL ou par l'accès Ecole des Chartes ne sont pas autorisés à s'inscrire via la procédure « classique »

d'admission en cycle de Master aux IEP. Les étudiants sont invités à opter pour l'une ou l'autre de ces voies d'accès.

**Les étudiants doivent s'inscrire directement en ligne** sur le site de Sciences Po Lyon.

**L'inscription à cette voie d'accès doit obligatoirement se faire dans l'un des parcours de 4ème et 5ème année** (les candidats ne doivent opter que pour une seule spécialité ou Master proposé par Sciences Po Lyon)

**Rappel** : les candidats inscrits aux IEP via la BEL ne peuvent s'inscrire à la procédure classique d'admission en cycle de Master ni à la procédure d'admission par la voie Chartes.

- **Première phase obligatoire : inscription en ligne**

Pour s'inscrire, le candidat devra compléter le formulaire en ligne et procéder au paiement de son inscription par carte bancaire. <http://concours.sciencespo-lyon.fr/>

Lors de l'inscription en ligne, **un numéro d'inscription et un mot de passe seront communiqués au candidat**. Il est demandé de noter soigneusement ces identifiants. Ils vous seront nécessaires pour la consultation des résultats ainsi que pour vérifier la validation de l'inscription par l'IEP.

- **Deuxième phase obligatoire : paiement**

A la fin de l'inscription, le candidat sera dirigé vers notre partenaire PAYBOX afin de régler en ligne les droits d'inscription de **60 € pour les candidats non boursiers** ou **30 € pour les candidats boursiers** pour l'année 2017-2018. Le candidat boursier de l'enseignement supérieur français devra envoyer à l'IEP, au plus tard le **21 février 2018**, une photocopie de l'attribution définitive de bourse pour l'année scolaire en cours, délivrée par le rectorat ou par le CROUS. Toute omission ou fausse déclaration entraînera l'invalidation de l'inscription et l'interdiction de concourir.

Il est également possible de régler par chèque, libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'IEP de Lyon.

Si le paiement en ligne vous pose problème, merci de bien vouloir contacter le service des concours : [infosconcours@sciencespo-lyon.fr](mailto:infosconcours@sciencespo-lyon.fr)

**Aucun remboursement ne sera accepté, quel qu'en soit le motif.**

**Aucune confirmation d'inscription ne sera envoyée.** Il appartient au candidat de vérifier lui-même dans son dossier que les pièces ont été reçues et que son inscription a bien été validée sur le site <http://concours.sciencespo-lyon.fr/>

- **Troisième phase obligatoire : envoi des pièces**

Les candidats déclarés admissibles aux épreuves orales devront envoyer par mail à l'adresse suivante [infosconcours@sciencespo-lyon.fr](mailto:infosconcours@sciencespo-lyon.fr), dans la semaine qui suit la publication des résultats (juin 2018), les pièces suivantes :

- ❖ **un curriculum vitae** ;
- ❖ **une lettre de motivation** détaillant un projet de formation et/ou un projet professionnel ;

- ❖ **les relevés de notes** de toutes les années d'enseignement supérieur.

- **Entretien d'admission**

---

- ❖ Chaque IEP fixe, à partir des notes obtenues par les candidats à l'Ecole des Chartes, parmi les admissibles et sous admissibles, une barre d'admissibilité qui correspond à trois fois le nombre de places proposées au recrutement par cette voie (**jusqu'à 20 places par IEP**).
- ❖ **La liste des candidats admissibles à Sciences Po Lyon et convoqués pour l'oral sera affichée sur le site dans la semaine qui suit les résultats de l'Ecole des Chartes (juin 2018).**
- ❖ **Les entretiens de motivation auront lieu du 18 au 29 juin 2018.** Dans la mesure où vous seriez dans l'impossibilité de vous rendre physiquement à ces entretiens, et sur justificatif (examens, concours, oraux), nous pourrions organiser un entretien via une vidéo-conférence.
- ❖ Le jury vérifie l'adéquation entre le profil des candidats et les spécialités ou des Masters demandés dans les IEP.
- ❖ Les candidats « carrés » admis conserveront pendant un an le bénéfice de leur admission. Celle-ci ne sera définitive qu'après une année supplémentaire effectuée selon les conditions posées par le jury de l'IEP dans lequel le candidat sera intégré en 2019.
- ❖ **Le candidat devra obligatoirement valider 60 crédits ECTS, en interne au sein de l'IEP, s'il est admis à Lyon.**